

Formacode[®] 12.0

Thésaurus de l'offre de formation

Champs sémantiques

Listes annexes

Des types de certifications/diplômes/titres

Des pays

Des logiciels/outils/applications/services

Des publics

Des mots-outils

Correspondances

Formacode[®] ROME

ROME Formacode[®]



Centre Inffo

Présentation du thésaurus de l'offre de formation : le Formacode® version 12.0

Le Formacode® comporte soixante-trois champs sémantiques composés de descripteurs (mots-clés) organisés sous forme de listes. Les descripteurs ont des relations :

- **Hiérarchiques** : un terme générique (TG) définissant un concept plus large qu'un de ses termes spécifiques (TS). Un terme générique et son terme spécifique appartiennent forcément au même champ sémantique ;
- **Association** : un descripteur appartenant à un champ sémantique peut être associé à un descripteur d'un autre champ, il est lié dans ce cas à un ou plusieurs « termes associés » (TA). Cette association est réciproque ;
- **Équivalence** : un descripteur peut avoir un ou plusieurs synonymes n'étant pas des descripteurs mais pouvant être recherchés par les utilisateurs, il s'agit dans ce cas d'un « employé pour » (EP). Un autre type de relations synonymiques a été créé pour le Formacode® : les synonymes métiers ou « employé pour métier » (EP métier) qui reprennent des intitulés de métier. Lors de la consultation d'un synonyme, le renvoi vers le descripteur à utiliser est signifié par l'expression « employer » (EM).

Certains descripteurs peuvent être complétés par :

- une **note d'explication** (NE) qui apporte une définition du concept couvert par le descripteur ;
- une **note d'application** (NA) qui apporte des indications sur les types de formations pouvant être indexées avec le descripteur concerné, voire propose un renvoi vers un descripteur plus pertinent.

Des correspondances existent entre le Formacode® et d'autres nomenclatures, ainsi un descripteur peut avoir une correspondance avec le ROME (Répertoire opérationnel des métiers et des emplois) de Pôle emploi, la NSF (Nomenclature des spécialités de formation) de l'INSEE ou les GFE (Groupes formation emploi).

Une vue globale des descripteurs est consultable sous forme de :

- **liste hiérarchique** permettant d'appréhender l'arborescence du champ sémantique, le terme spécifique étant toujours décalé à droite par rapport à son terme générique ;
- **liste numérique** par ordre croissant de code.

Une vue détaillée des descripteurs est ensuite proposée sous forme de liste alphabétique, avec pour chaque descripteur les champs suivants :

EP : Employé pour	TS : Terme spécifique
EM métier : Employé pour métier	TA : Terme associé
NE : Note d'explication	NSF : Nomenclature des spécialités de formation
NA : Note d'application	ROME : Répertoire opérationnel des métiers et des emplois
TG : Terme générique	GFE : Groupes formation emploi

Présentation de l'arborescence du Formacode® V12.0

Les soixante-trois champs sémantiques du Formacode® sont organisés en quatorze grands domaines. Chacun de ces champs, identifiables par un code à trois chiffres et par un libellé, contient un ensemble de descripteurs servant à indexer les offres de formation.

1. Formation générale, lettres et langues	
DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET PROFESSIONNEL	150
LANGUES	152
SCIENCES HUMAINES	142
2. Sciences humaines, économie, droit	
DROIT	132
DROIT FISCAL	133
ÉCONOMIE	131
PSYCHOLOGIE	144
SCIENCE POLITIQUE	130
3. Sciences	
CHIMIE	115
MATHÉMATIQUES	110
MÉCANIQUE THÉORIQUE	235
PHYSIQUE	114
SCIENCES DE LA TERRE	122
SCIENCES NATURELLES	120
4. Arts	
ART	450
ARTISANAT ART	455
AUDIOVISUEL MULTIMÉDIA	462
5. Fonction production	
GÉNIE INDUSTRIEL	316
MANUTENTION	317
QUALITÉ	313
6. Agriculture	
AGRICULTURE PRODUCTION VÉGÉTALE	210
PÊCHE AQUACULTURE	213
7. Transformation	
AGROALIMENTAIRE	215
CUIR PEAU	218
ÉNERGIE	241
GÉNIE CLIMATIQUE	226
HABILLEMENT	217
MATÉRIAU PRODUIT CHIMIQUE	228
TEXTILE	216

8. Génie civil, construction, bois	
BÂTIMENT GROS ŒUVRE	223
BÂTIMENT SECOND ŒUVRE	224
BTP CONCEPTION ORGANISATION	222
TRAVAUX PUBLICS	220
9. Production mécanique	
AUTOMATISME INFORMATIQUE INDUSTRIELLE	244
MÉCANIQUE CONSTRUCTION RÉPARATION	236
TRAVAIL MATÉRIAU	230
10. Électricité – électronique	
ÉLECTRONIQUE	243
ÉLECTROTECHNIQUE	240
TÉLÉCOMMUNICATION	242
11. Échange et gestion	
BANQUE ASSURANCE	410
COMMERCE INTERNATIONAL	342
COMMERCE	345
DIRECTION ENTREPRISE	320
GESTION COMMERCIALE	340
GESTION FINANCIÈRE	326
IMMOBILIER	421
RESSOURCES HUMAINES	330
TRANSPORT	318
12. Information, communication	
COMMUNICATION INFORMATION	463
INDUSTRIE GRAPHIQUE IMPRIMERIE	460
INFORMATIQUE	310
LANGAGE INFORMATIQUE	308
SECRÉTARIAT ASSISTANTAT	350
13. Services aux personnes	
ACTION SOCIALE	440
ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE	154
HÔTELLERIE RESTAURATION	427
INGÉNIERIE FORMATION PÉDAGOGIE	445
MÉDECINE	430
SANTÉ SECTEUR SANITAIRE	434
TOURISME	426
14. Services à la collectivité	
DÉFENSE PRÉVENTION SÉCURITÉ	428
ENVIRONNEMENT AMÉNAGEMENT	125
SERVICES DIVERS	420

Champs sémantiques

110	MATHÉMATIQUES	242	TÉLÉCOMMUNICATION
114	PHYSIQUE	243	ÉLECTRONIQUE
115	CHIMIE	244	AUTOMATISME INFORMATIQUE INDUSTRIELLE
120	SCIENCES NATURELLES	308	LANGAGE INFORMATIQUE
122	SCIENCES DE LA TERRE	310	INFORMATIQUE
125	ENVIRONNEMENT AMÉNAGEMENT	313	QUALITÉ
130	SCIENCE POLITIQUE	316	GÉNIE INDUSTRIEL
131	ÉCONOMIE	317	MANUTENTION
132	DROIT	318	TRANSPORT
133	DROIT FISCAL	320	DIRECTION ENTREPRISE
142	SCIENCES HUMAINES	326	GESTION FINANCIÈRE
144	PSYCHOLOGIE	330	RESSOURCES HUMAINES
150	DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET PROFESSIONNEL	340	GESTION COMMERCIALE
152	LANGUES	342	COMMERCE INTERNATIONAL
154	ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE	345	COMMERCE
210	AGRICULTURE PRODUCTION VÉGÉTALE	350	SECRÉTARIAT ASSISTANAT
213	PÊCHE AQUACULTURE	410	BANQUE ASSURANCE
215	AGROALIMENTAIRE	420	SERVICES DIVERS
216	TEXTILE	421	IMMOBILIER
217	HABILLEMENT	426	TOURISME
218	CUIR PEAU	427	HÔTELLERIE RESTAURATION
220	TRAVAUX PUBLICS	428	DÉFENSE PRÉVENTION SÉCURITÉ
222	BTP CONCEPTION ORGANISATION	430	MÉDECINE
223	BÂTIMENT GROS ŒUVRE	434	SANTÉ SECTEUR SANITAIRE
224	BÂTIMENT SECOND ŒUVRE	440	ACTION SOCIALE
226	GÉNIE CLIMATIQUE	445	INGÉNIERIE FORMATION PÉDAGOGIE
228	MATÉRIAU PRODUIT CHIMIQUE	450	ART
230	TRAVAIL MATÉRIAU	455	ARTISANAT ART
235	MÉCANIQUE THÉORIQUE	460	INDUSTRIE GRAPHIQUE IMPRIMERIE
236	MÉCANIQUE CONSTRUCTION RÉPARATION	462	AUDIOVISUEL MULTIMÉDIA
240	ÉLECTROTECHNIQUE	463	COMMUNICATION INFORMATION
241	ÉNERGIE		



133

DROIT FISCAL

Liste hiérarchique des descripteurs

DROIT FISCAL 133 54
 AUDIT FISCAL 133 15
 CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE 133 79
 CONTRÔLE FISCAL 133 24
 CONTENTIEUX FISCAL 133 04
 CONTRÔLE URSSAF 133 03
 DÉFISCALISATION 133 46
 DROIT ENREGISTREMENT 133 51
 FISCALITÉ ENTREPRISE 133 66
 FISCALITÉ ASSOCIATION 133 84
 FISCALITÉ GROUPEMENT 133 75
 FISCALITÉ SOCIÉTÉ 133 82
 RÉGIME IMPOSITION 133 92
 DÉFICIT FISCAL 133 81
 RÉSULTAT FISCAL 133 93
 FISCALITÉ IMMOBILIÈRE 133 21
 TAXE FONCIÈRE 133 10
 FISCALITÉ INTERNATIONALE 133 27
 FISCALITÉ EUROPÉENNE 133 18
 FISCALITÉ MOBILIÈRE 133 31
 FISCALITÉ NON-SALARIÉ 133 80
 FISCALITÉ PARTICULIER 133 62
 IMPÔT FORTUNE 133 60
 IMPÔT REVENU 133 71
 IMPRIMÉ FISCAL 133 26
 DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE 133 06
 LIASSE FISCALE 133 07
 PLUS-VALUE 133 13
 TAXE PARAFISCALE 133 12
 TAXE SUR SALAIRE 133 86
 TAXE APPRENTISSAGE 133 98
 TAXE EFFORT CONSTRUCTION 133 96
 TAXE FORMATION PROFESSIONNELLE 133 97
 TVA 133 89
 TVA INTRACOMMUNAUTAIRE 133 78

Liste des descripteurs par code

133 03 CONTRÔLE URSSAF
 133 04 CONTENTIEUX FISCAL
 133 06 DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE
 133 07 LIASSE FISCALE
 133 10 TAXE FONCIÈRE
 133 12 TAXE PARAFISCALE
 133 13 PLUS-VALUE
 133 15 AUDIT FISCAL
 133 18 FISCALITÉ EUROPÉENNE
 133 21 FISCALITÉ IMMOBILIÈRE
 133 24 CONTRÔLE FISCAL
 133 26 IMPRIMÉ FISCAL
 133 27 FISCALITÉ INTERNATIONALE
 133 31 FISCALITÉ MOBILIÈRE
 133 46 DÉFISCALISATION
 133 51 DROIT ENREGISTREMENT
 133 54 DROIT FISCAL
 133 60 IMPÔT FORTUNE
 133 62 FISCALITÉ PARTICULIER
 133 66 FISCALITÉ ENTREPRISE
 133 71 IMPÔT REVENU
 133 75 FISCALITÉ GROUPEMENT
 133 78 TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
 133 79 CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE
 133 80 FISCALITÉ NON-SALARIÉ
 133 81 DÉFICIT FISCAL
 133 82 FISCALITÉ SOCIÉTÉ
 133 84 FISCALITÉ ASSOCIATION
 133 86 TAXE SUR SALAIRE
 133 89 TVA
 133 92 RÉGIME IMPOSITION
 133 93 RÉSULTAT FISCAL
 133 96 TAXE EFFORT CONSTRUCTION
 133 97 TAXE FORMATION PROFESSIONNELLE
 133 98 TAXE APPRENTISSAGE

Voir liste alphabétique des descripteurs dans les pages suivantes

AUDIT FISCAL 133 15

EP	diagnostic fiscal
TG	DROIT FISCAL 133 54
TA	ANALYSE FINANCIÈRE 326 26 ; CONTRÔLE GESTION 326 52
NE	Examen et évaluation de la situation existante en matière de fiscalité : maîtrise des risques, optimisation de l'imposition.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1503 Contrôle et inspection des Impôts</i>
GFE	<i>P Gestion et traitement de l'information</i>

CONTENTIEUX FISCAL 133 04

TG	CONTRÔLE FISCAL 133 24
NE	Ensemble des procédures arbitrales, administratives ou judiciaires servant à résoudre les contestations d'ordre fiscal.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1501 Application des règles financières publiques</i> <i>K1503 Contrôle et inspection des Impôts</i> <i>K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public</i>
GFE	<i>P Gestion et traitement de l'information</i>

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE 133 79

EP	CET ; CFE ; cotisation foncière entreprise ; cotisation valeur ajoutée entreprise ; taxe professionnelle
TG	DROIT FISCAL 133 54
NE	Impôt local, remplace la taxe professionnelle depuis 2010, composé de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1503 Contrôle et inspection des Impôts</i>
GFE	<i>P Gestion et traitement de l'information</i>

CONTRÔLE FISCAL 133 24

EP	inspection impôts ; redressement fiscal ; vérification fiscale
EP métier	contrôleur impôts ; inspecteur impôts
TG	DROIT FISCAL 133 54
TS	• CONTENTIEUX FISCAL 133 04 • CONTRÔLE URSSAF 133 03
NE	Contrôle sur place de la comptabilité des personnes physiques ou morales.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1501 Application des règles financières publiques</i> <i>K1503 Contrôle et inspection des Impôts</i> <i>K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public</i>
GFE	<i>P Gestion et traitement de l'information</i>

CONTRÔLE URSSAF 133 03

TG	CONTRÔLE FISCAL 133 24
NA	Employé pour les formations au déroulement du contrôle URSSAF (Unions de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales) et au contentieux de Sécurité sociale.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1501 Application des règles financières publiques</i> <i>K1502 Contrôle et inspection des Affaires Sociales</i> <i>K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public</i>
GFE	<i>P Gestion et traitement de l'information</i>

DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE 133 06

EP	DADS ; déclaration annuelle données sociales ; déclaration annuelle salaires ; déclaration dématérialisée données sociales ; déclaration sociale ; déclaration URSSAF ; DSN ; norme N4DS
TG	IMPRIMÉ FISCAL 133 26
NE	Déclaration obligatoire que doit établir chaque année toute entreprise ou établissement employant des salariés. Dans ce document, l'employeur communique la masse des traitements qu'il a versés, les effectifs employés et une liste nominative de ses salariés en indiquant pour chacun d'eux le montant des rémunérations perçues.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1502 Contrôle et inspection des Affaires Sociales</i>
GFE	<i>P Gestion et traitement de l'information</i>

DÉFICIT FISCAL 133 81

EP	gestion report déficitaire
TG	RÉGIME IMPOSITION 133 92
NE	Résultat déficitaire d'une société pour un exercice fiscal.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1503 Contrôle et inspection des Impôts</i>
GFE	<i>P Gestion et traitement de l'information</i>

DÉFISCALISATION 133 46

EP	crédit impôt formation ; crédit impôt recherche
TG	DROIT FISCAL 133 54
TA	RECHERCHE DÉVELOPPEMENT 320 62
NE	Ensemble des techniques offrant aux entreprises des crédits d'impôt : réduction d'impôt en fonction des dépenses de formation ou de recherche, effets de tranche, revenus catégoriels.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1503 Contrôle et inspection des Impôts</i>
GFE	<i>P Gestion et traitement de l'information</i>

DROIT ENREGISTREMENT 133 51

EP	droit timbre
TG	DROIT FISCAL 133 54
NE	Somme à payer lors d'un enregistrement ou d'une mutation (changement de statut).
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1503 Contrôle et inspection des Impôts</i>
GFE	<i>P Gestion et traitement de l'information</i>

DROIT FISCAL 133 54

EP	fiscalité ; fiscalité initiation ; gestion fiscale
EP métier	fiscaliste
TG	SCIENCES HUMAINES, ÉCONOMIE, DROIT 001 02
TS	<ul style="list-style-type: none"> • AUDIT FISCAL 133 15 • CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE 133 79 • CONTRÔLE FISCAL 133 24 • DÉFISCALISATION 133 46 • DROIT ENREGISTREMENT 133 51 • FISCALITÉ ENTREPRISE 133 66 • FISCALITÉ IMMOBILIÈRE 133 21 • FISCALITÉ INTERNATIONALE 133 27 • FISCALITÉ MOBILIÈRE 133 31 • FISCALITÉ NON-SALARIÉ 133 80 • FISCALITÉ PARTICULIER 133 62 • IMPRIMÉ FISCAL 133 26 • PLUS-VALUE 133 13 • TAXE PARAFISCALE 133 12 • TAXE SUR SALAIRE 133 86 • TVA 133 89
TA	BANQUE ASSURANCE 410 54 ; DROIT 132 54 ; GESTION FINANCIÈRE 326 54
NE	Partie du droit régissant les impôts.
NA	Employé pour les formations générales. Employer si possible un descripteur plus précis.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1503 Contrôle et inspection des Impôts</i> <i>K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public</i> <i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

FISCALITÉ ASSOCIATION 133 84

EP	fiscalité fondation
TG	FISCALITÉ ENTREPRISE 133 66
TA	GESTION ASSOCIATION 131 87 ; STATUT ORGANISATION SANS BUT LUCRATIF 132 51
NE	Ensemble des règles fiscales applicables aux résultats de l'activité d'une association.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public</i>
GFE	<i>P Gestion et traitement de l'information</i>

FISCALITÉ ENTREPRISE 133 66

EP	fiscalité affaires
TG	DROIT FISCAL 133 54
TS	<ul style="list-style-type: none"> • FISCALITÉ ASSOCIATION 133 84 • FISCALITÉ GROUPEMENT 133 75 • FISCALITÉ SOCIÉTÉ 133 82
TA	FORME JURIDIQUE ENTREPRISE 132 88
NA	Employé pour les formations aux règles fiscales et à leurs modalités d'application pour l'entreprise, quelle que soit sa forme juridique.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public</i>
GFE	<i>P Gestion et traitement de l'information</i>

FISCALITÉ EUROPÉENNE 133 18

EP	droit communautaire fiscal ; fiscalité Communauté européenne
TG	FISCALITÉ INTERNATIONALE 133 27
TA	DROIT COMMUNAUTAIRE 132 87 ; DROIT COMMUNAUTAIRE AFFAIRES 132 99
NE	Ensemble des questions fiscales liées aux opérations effectuées dans les pays de la Communauté européenne.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public</i>
GFE	<i>P Gestion et traitement de l'information</i>

FISCALITÉ GROUPEMENT 133 75

EP	fiscalité groupe sociétés
TG	FISCALITÉ ENTREPRISE 133 66
NE	Ensemble des règles fiscales applicables aux résultats de l'activité des groupements (GIE, GEIE, GIP).
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public</i>
GFE	<i>P Gestion et traitement de l'information</i>

FISCALITÉ IMMOBILIÈRE 133 21

EP	OPCI ; organisme placement collectif immobilier ; plus-value immobilière ; SCI ; SCPI ; société civile immobilière ; société civile placement immobilier
TG	DROIT FISCAL 133 54
TS	<ul style="list-style-type: none"> • TAXE FONCIÈRE 133 10
TA	DROIT IMMOBILIER 132 86 ; IMMOBILIER 421 54
NE	Régime fiscal applicable à la gestion des placements immobiliers (directs et indirects).
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public</i>
GFE	<i>P Gestion et traitement de l'information</i>

FISCALITÉ INTERNATIONALE 133 27

TG	DROIT FISCAL 133 54
TS	<ul style="list-style-type: none"> • FISCALITÉ EUROPÉENNE 133 18
TA	DROIT INTERNATIONAL 132 67 ; OPÉRATION BANCAIRE ÉTRANGER 410 97 ; TRÉSORERIE INTERNATIONALE 326 01
NE	Ensemble des questions fiscales liées aux opérations effectuées à l'étranger.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public</i>
GFE	<i>P Gestion et traitement de l'information</i>

FISCALITÉ MOBILIÈRE 133 31

EP	plus-value mobilière ; société placement immobilier à capital variable ; SPICAV
TG	DROIT FISCAL 133 54
NE	Régime fiscal applicable à la gestion des valeurs mobilières : actions, obligations, fonds commun de placement, etc.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public</i>
GFE	<i>P Gestion et traitement de l'information</i>

FISCALITÉ NON-SALARIÉ 133 80

EP	fiscalité agent assurance ; fiscalité agricole ; fiscalité agriculteur ; fiscalité artisan ; fiscalité assurance ; fiscalité commerçant ; fiscalité profession libérale ; fiscalité travailleur indépendant
TG	DROIT FISCAL 133 54
NA	Employé pour les formations aux règles fiscales et à leurs modalités d'application pour les non-salariés.
NSF	128 Droit, sciences politiques
ROME	K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public
GFE	P Gestion et traitement de l'information

FISCALITÉ PARTICULIER 133 62

EP	fiscalité non-résident
TG	DROIT FISCAL 133 54
TS	• IMPÔT FORTUNE 133 60 • IMPÔT REVENU 133 71
TA	BUDGET FAMILIAL 150 08
NE	Règles et principes de la fiscalité pesant sur les personnes.
NSF	128 Droit, sciences politiques
ROME	K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public
GFE	P Gestion et traitement de l'information

FISCALITÉ SOCIÉTÉ 133 82

EP	impôt société
TG	FISCALITÉ ENTREPRISE 133 66
TS	• RÉGIME IMPOSITION 133 92
TA	DROIT AFFAIRES 132 61 ; DROIT SOCIÉTÉ 132 62
NE	Ensemble des règles fiscales applicables aux résultats de l'activité d'une société.
NSF	128 Droit, sciences politiques
ROME	K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public
GFE	P Gestion et traitement de l'information

IMPÔT FORTUNE 133 60

EP	impôt solidarité sur la fortune ; ISF
TG	FISCALITÉ PARTICULIER 133 62
NE	Impôt assis sur le capital à l'exclusion des biens professionnels (considérés comme un outil de travail).
NSF	128 Droit, sciences politiques
ROME	K1503 Contrôle et inspection des Impôts
GFE	P Gestion et traitement de l'information

IMPÔT REVENU 133 71

EP	déclaration revenu ; impôt revenu personne physique ; IRPP
TG	FISCALITÉ PARTICULIER 133 62
NE	Impôt sur le revenu des particuliers/personnes physiques (mécanismes et calcul).
NSF	128 Droit, sciences politiques
ROME	K1503 Contrôle et inspection des Impôts
GFE	P Gestion et traitement de l'information

IMPRIMÉ FISCAL 133 26

TG	DROIT FISCAL 133 54
TS	• DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE 133 06 • LIASSE FISCALE 133 07
NE	Imprimé administratif pour la déclaration d'impôts des entreprises.
NSF	128 Droit, sciences politiques
ROME	K1503 Contrôle et inspection des Impôts
GFE	P Gestion et traitement de l'information

LIASSE FISCALE 133 07

EP	déclaration fiscale
TG	IMPRIMÉ FISCAL 133 26
TA	COMPTABILITÉ GÉNÉRALE 326 67
NE	Ensemble de la déclaration fiscale de fin d'exercice.
NSF	128 Droit, sciences politiques
ROME	K1503 Contrôle et inspection des Impôts
GFE	P Gestion et traitement de l'information

PLUS-VALUE 133 13

TG	DROIT FISCAL 133 54
NE	Bénéfice réalisé par un particulier ou une entreprise lors de la cession d'un bien.
NSF	313 Finances, banques, assurances, immobilier
ROME	K1503 Contrôle et inspection des Impôts
GFE	P Gestion et traitement de l'information

RÉGIME IMPOSITION 133 92

EP	bénéfice réel normal ; bénéfice réel simplifié ; forfait fiscal
TG	FISCALITÉ SOCIÉTÉ 133 82
TS	• DÉFICIT FISCAL 133 81 • RÉSULTAT FISCAL 133 93
NA	Employé pour les formations aux régimes d'imposition des sociétés : régime du forfait, régime du bénéfice réel simplifié, régime du bénéfice réel normal.
NSF	128 Droit, sciences politiques
ROME	K1503 Contrôle et inspection des Impôts
GFE	P Gestion et traitement de l'information

RÉSULTAT FISCAL 133 93

EP	bénéfice fiscal ; bénéfice industriel commercial ; BIC
TG	RÉGIME IMPOSITION 133 92
NE	Résultat des sociétés tel qu'il apparaît dans la liasse fiscale.
NSF	128 Droit, sciences politiques
ROME	K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public
GFE	P Gestion et traitement de l'information

TAXE APPRENTISSAGE 133 98

TG	TAXE SUR SALAIRE 133 86
NE	Taxe assise sur la masse salariale destinée au financement des centres de formation d'apprentis et autres écoles.
NSF	128 Droit, sciences politiques
ROME	K1503 Contrôle et inspection des Impôts
GFE	P Gestion et traitement de l'information

TAXE EFFORT CONSTRUCTION 133 96

TG	TAXE SUR SALAIRE 133 86
NE	Taxe assise sur la masse salariale, destinée au financement de la construction.
NSF	128 Droit, sciences politiques
ROME	K1503 Contrôle et inspection des Impôts
GFE	P Gestion et traitement de l'information

TAXE FONCIÈRE 133 10

TG	FISCALITÉ IMMOBILIÈRE 133 21
TA	DROIT IMMOBILIER 132 86
NE	Impôt annuel auquel sont soumis les propriétaires de biens fonciers.
NSF	128 Droit, sciences politiques
ROME	K1504 Contrôle et inspection du Trésor Public
GFE	P Gestion et traitement de l'information

TAXE FORMATION PROFESSIONNELLE 133 97

EP	participation formation professionnelle continue ; participation FPC
TG	TAXE SUR SALAIRE 133 86
TA	DROIT FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE 132 14
NE	Taxe assise sur la masse salariale destinée au financement de la formation professionnelle.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1502 Contrôle et inspection des Affaires Sociales K1503 Contrôle et inspection des Impôts</i>
GFE	<i>P Gestion et traitement de l'information</i>

TAXE PARAFISCALE 133 12

EP	parafiscalité
TG	DROIT FISCAL 133 54
NE	Prélèvement obligatoire et définitif sur les ressources des contribuables servant à couvrir des dépenses particulières.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1503 Contrôle et inspection des Impôts</i>
GFE	<i>P Gestion et traitement de l'information</i>

TAXE SUR SALAIRE 133 86

TG	DROIT FISCAL 133 54
TS	• TAXE APPRENTISSAGE 133 98 • TAXE EFFORT CONSTRUCTION 133 96 • TAXE FORMATION PROFESSIONNELLE 133 97
TA	COMPTABILITÉ CHARGES PERSONNEL 326 88
NE	Impôt direct dû par les personnes physiques ou morales qui versent un salaire à leurs employés.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1501 Application des règles financières publiques K1503 Contrôle et inspection des Impôts</i>
GFE	<i>P Gestion et traitement de l'information</i>

TVA 133 89

EP	taxe sur valeur ajoutée
TG	DROIT FISCAL 133 54
TS	• TVA INTRACOMMUNAUTAIRE 133 78
NE	Taxe payée par les entreprises industrielles ou commerciales en fonction de la valeur qu'elles confèrent à un bien ou un service à chaque stade de sa production.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1501 Application des règles financières publiques K1503 Contrôle et inspection des Impôts</i>
GFE	<i>P Gestion et traitement de l'information</i>

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE 133 78

EP	taxe sur valeur ajoutée européenne ; TVA européenne
TG	TVA 133 89
TA	DROIT COMMUNAUTAIRE AFFAIRES 132 99
NE	Taxe payée par les entreprises à l'intérieur des pays de l'Union européenne.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1503 Contrôle et inspection des Impôts</i>
GFE	<i>P Gestion et traitement de l'information</i>